

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

ÉDITORIAL

Claque à part

En terrain connu. Voilà où se trouve la gauche suisse après les votations du 11 mars, défaite sur une initiative qui tôt ou tard débouchera sur une révolution du système de santé. Une gauche qui se renforce dans son rôle de seule force propositionnelle sur la scène politique Suisse, et qui peut affronter les prochaines échéances avec confiance, malgré la somme d'efforts encore à produire et l'apparent déséquilibre des forces.

Elle est loin pour autant de se présenter partout forte et unie. Si l'effort entrepris par de nombreux militants romands depuis plusieurs années pour relancer le projet socialiste à travers le pays semble porter ses fruits, les effets outre-Sarine peinent à se faire sentir. La gauche suisse-allemande n'a pas encore réussi à se réinventer et à trouver le ton juste pour toucher la population. La stratégie de "centre-gauche" l'empêche aujourd'hui de se mobiliser sur des thèmes difficiles – l'AI, l'assurance maladie, les services publics – qui se retrouvent dès lors abandonnés à la vindicte populaire et aux délires de l'UDC.

Pourtant, face à une droite qui a une fois pour toute choisi le camp de l'argent sans odeur, qui se complaît dans la démagogie sans émettre un quelconque projet, le mouvement progressiste peut réussir à transformer la frustration et les craintes en énergie positive. Les élections vaudoises en sont le résultat: même restée minoritaire, la gauche continuera à donner le rythme de la politique vaudoise, et présente les meilleurs espoirs d'un canton longtemps resté à l'agonie sur la scène fédérale. En refusant de distinguer la classe moyenne des plus démunis, en démontrant le principe de solidarité comme supérieur à celui de concurrence, nous pouvons rappeler la modernité de notre message et faire que les services publics et la justice sociale redeviennent les thèmes centraux de la gauche suisse.

Red.



dr

DOSSIER: FISCALITÉ

Vive les impôts!

La fiscalité est au cœur de l'actualité... L'Union européenne aimerait discuter des problèmes de l'imposition des holdings en Suisse, Hans-Rudolf Merz aimerait introduire un taux unique de la TVA, la réforme de la fiscalité des entreprises est débattue au Parlement, les «classes moyennes» sont dans la bouche de tous les politiciens pour justifier n'importe quelle réduction d'impôt. Malgré son caractère technique, la fiscalité représente un enjeu central, car c'est elle qui permet une meilleure redistribution des richesses dans notre économie de marché capitaliste. En France, dans le cadre de la campagne présidentielle, le mensuel *Alternatives Economiques* a lancé une pétition «Pourquoi nous consentons à l'impôt» (voir le texte en p. 16).

Au cours des vingt dernières années, la fiscalité directe sur les personnes physiques et les entreprises a diminué alors que la fiscalité indirecte (impôt sur la consommation, taxes diverses) a progressé. Cette logique perverse n'a fait qu'accroître les disparités de revenus. Il est temps d'inverser la tendance en réformant la fiscalité de manière plus juste. Notre dossier présente un petit tour d'horizon des principaux enjeux en matière fiscale.

Red.

> Suite du dossier en pages 5 à 10

Point fort
Conflit UE-CH
sur la fiscalité

Page 3

International
De retour du
Forum Social
Mondial

Page 11

Culture
Les riches
détruisent
la planète

Page 14

Où s'arrêtera-t-on?

Par Antoine Chollet

A chaque fois, le sentiment est le même: il semble que les derniers discours désignant les étrangers comme responsables de tous les maux de la société suisse atteignent la limite du dicible. Et à chaque fois l'on s'aperçoit, quelques mois plus tard, que nous nous trompons et que cette limite est, par le seul effet de ces mêmes discours, toujours repoussée.

Le dernier scandale en date relève de la responsabilité du PDC, parti naguère considéré comme centriste, qui fait soudain usage des pires caricatures xénophobes dans l'espoir, sans doute, d'attraper quelques voix aux élections de cet automne. Le brillant projet consiste, en un mot, à ajouter la catégorie de "Suisse naturalisés" dans les statistiques de la criminalité. Défendant ce projet abject, le président du parti Christophe Darbellay multiplie les dénégations et les incohérences (*Le Temps* du 16 février 2007).

Il s'agirait de montrer que certains "naturalisés" n'auraient pas dû l'être, puisqu'ils commettent des crimes, démontrant une fois de plus cette vieille idée xénophobe consistant à penser que l'étranger (qu'il soit naturalisé, ce qui finalement semble ne rien changer, ou non) doit être meilleur, plus parfait et irréprochable que le Suisse. Le cas isolé sert de boussole politique dès que l'on parle des étrangers, propice alors à tous les dérapages. L'on sait que la politique des faits divers est sans doute la pire que l'on puisse imaginer, car elle permet tout, ne connaît

aucune limite. Toutes les forces démocrates devraient s'y opposer avec la dernière énergie, or l'on s'aperçoit que même le PDC semble d'accord de s'y vautrer.

Darbellay confirme d'ailleurs lui-même que cela ne concerne qu'une «minorité de fraîchement naturalisés», auteurs de «faits divers», n'ayant donc aucune pertinence statistique. S'il s'agit de montrer que la criminalité étrangère n'est pas plus élevée que celle des Suisses, les statistiques actuelles y suffisent amplement. Au lieu de cela, Darbellay s'embourbe ici dans une différenciation inacceptable entre les citoyens. Il semble sous-entendre que l'on naturalise aujourd'hui n'importe qui, ce qui est bien sûr faux (puisque les procédures d'accession à la citoyenneté sont notoirement longues et difficiles en Suisse), et ce qui crée surtout un doute sur la qualité de "vrais Suisses" des étrangers naturalisés.

Fondamentalement, Darbellay, une partie du PDC et des Radicaux, et toute l'UDC reprennent, sans toutefois oser l'exprimer explicitement, la vieille idéologie fasciste qu'énonçait Gonzague de Reynold dans les années 1930: n'est Suisse que celui qui peut dénombrer ses ancêtres enterrés dans son jardin. Selon cette idéologie, on ne devient jamais suisse, on ne peut pas même naître suisse, il faut que ses parents, grands-parents, arrière-grands-parents, etc., soient nés suisses pour qu'on le soit réellement. La nationalité suisse se mesurerait alors par degrés. Idéologie et politique mortifères, discriminantes, et pour tout dire grotesques.

Pages de gauche

Mensual d'opinions socialistes

Abonnement annuel: Fr.49.-
Abonnement de soutien: Fr.130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chô-m-euse-ur-s): Fr.29.-
CCP 17-795703-3

Contact par courrier ou à
info@pagesdegauche.ch
www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat:
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Maurizio Colella (MC), Romain Felli (RF),
André Mach (AM), Cyril Mizrahi (CM),
Philippe Mivelaz (PhMi), Rebecca Ruiz (RR),
Mathias Schaer (MS), Julien Wicki (JW).

Comité:
Olivier Barraud, Valérie Boillat, Michel
Cambrosio, Dan Gallin, Lyonel Kaufmann,
Pierre-Yves Maillard, Jean-Marie Meillard,
Stéphane Montanero, Chantal Peyer, Eric
Peytreman, Florian Ruf, Géraldine Savary,
Alberto Velasco.

Comité de parrainage:
Franco Cavalli, Valérie Garbani, Stéphane
Rossini.

Collaboration permanente:
Christian D'Andrès, Nicolas Gachoud, Gré-
goire Junod, Salima Moyard, Philipp Müller,
Christian Vuilloud.

Maquette:
Marc Dubois, MDVR, Lausanne.

Mise en page:
Joël Burri, Les Clées.

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

Défendre l'indéfendable?

Le récent conflit helvético-européen au sujet des régimes fiscaux cantonaux a suscité une réaction nationaliste difficilement compréhensible de la part de Micheline Calmy-Rey. Pourtant, la gauche aurait tout intérêt à un débat fiscal offensif et clair.

«Mourir pour une boîte aux lettres zougoise», s'interroge André Gavillet dans les colonnes de *Domaine public*. C'est bien cette impression qui s'impose à en croire les récentes prises de position en Suisse relatives à la requête de la Commission européenne (CE) d'ouvrir des négociations bilatérales au sujet de certains régimes fiscaux cantonaux helvétiques. A droite, on dénonce l'immixtion d'une puissance étrangère dans les affaires financières de l'Helvétie, on montre les muscles et on crie à la tentative de violation de la souveraineté nationale. Le ministre des finances, Hans-Rudolf Merz, dit pour sa part vouloir dresser un réquisitoire au sujet des pratiques fiscales de certains pays européens, réquisitoire qu'il entend par la suite présenter à ses interlocuteurs en même temps qu'il «explique» et «vulgarise» le système fiscal suisse. Venant des milieux bourgeois, ce type de réponse jalonne l'histoire de notre pays depuis des lustres.

EMBARRAS SOCIALISTE

Plus surprenants sont cependant les propos peu à propos de la présidente socialiste de la Confédération, Micheline Calmy-Rey, et le silence quelque peu étourdissant que cela a provoqué dans les rangs socialistes. Reprenant à son compte la position de la droite économique, la cheffe du DFAE a ainsi inscrit le nationalisme financier sur ses drapeaux. Une attitude qui n'est pas sans rappeler sa défense presque inconditionnelle du secret bancaire et l'invocation de la compétition fiscale entre les pays pour justifier son rejet des critiques de son camarade de parti, le français Arnaud Montebourg. Tant sur la question de l'imposition des forfaits accordés à de riches contribuables étrangers que sur celle concernant la fiscalité des holdings, sa position est indéfendable.

En raison de ce parti pris ministériel, il aura fallu beaucoup de temps au PSS pour réagir. Environ deux semaines après la publication de la position de la CE, le parti s'est fendu d'un communiqué de presse qui réaffirme les positions de principe de la gauche en matière fiscale.

DE QUOI PARLE-T-ON

Le principal enjeu opposant la Suisse à l'UE apparaît pourtant simple. Depuis une bonne centaine d'années, la Suisse et sa place financière constituent non seulement un havre sûr pour les capitaux des riches étrangers, mais de nombreux cantons poursuivent de surcroît une politique fiscale très favorable aux sociétés dites holding, qu'elles soient suisses ou étrangères. Ces sociétés, qui contrôlent par le biais de la gestion d'un porte-feuille de papiers-valeurs d'autres sociétés et entreprises, ont un but central: faire baisser l'imposition des bénéfices des sociétés ou participations qu'elles gèrent. C'est que la fiscalité sur les holdings est autrement plus clémente que celle sur les sociétés anonymes classiques, à savoir les entreprises qui produisent des biens ou fournissent des services. La diffé-

rence va plus ou moins du simple au triple. On compte aujourd'hui environ 20'000 de ces sociétés sur le territoire helvétique.

La Suisse n'est pas le seul pays à connaître ce genre de pratiques. Toutefois, ce qui différencie les régimes de certains cantons de ceux des pays membres de l'Union européenne est le fait qu'ils traitent différemment les bénéficiaires que les sociétés holding établies en Suisse obtiennent des sociétés qu'elles contrôlent à l'étranger. Autrement dit, des cantons comme Schwytz et Zoug les exemptent partiellement ou entièrement de l'impôt sur ces bénéficiaires en provenance de l'étranger. La législation fédérale permet ces pratiques. En effet, la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), qui entre très souvent dans les détails fins de l'imposition des revenus du travail, se montre très peu loquace à l'égard des sociétés holding.

REPRENDRE LA QUESTION FISCALE

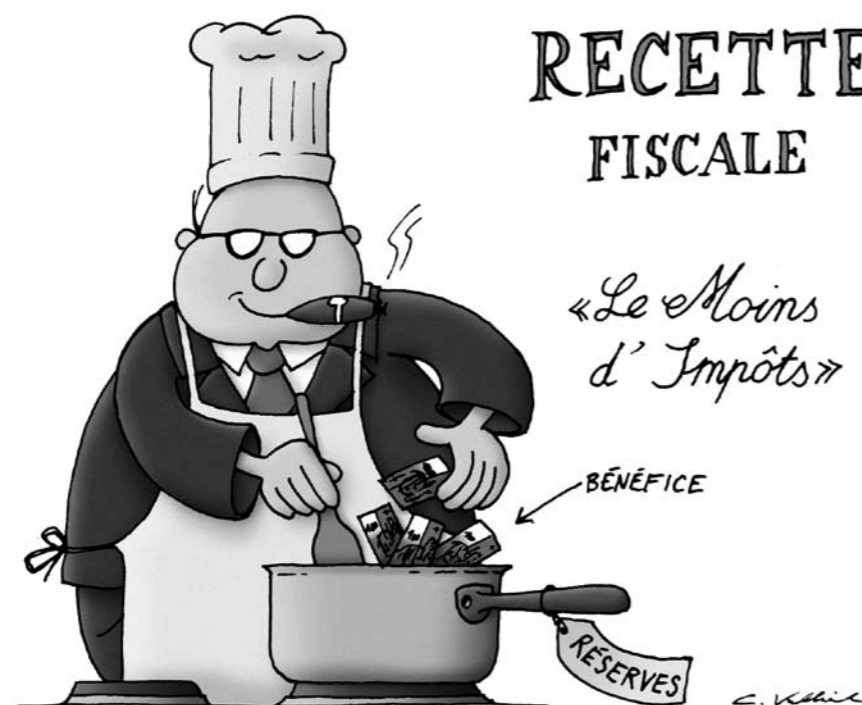
Au sein de l'UE, sur ce point précis, les pratiques ont été harmonisées et la Commission européenne veut maintenant abolir l'inégalité de traitement entre les Etats membres de l'UE et la

Suisse. Toutefois, comme la fiscalité des entreprises n'a jamais fait l'objet de négociations bilatérales, c'est par le biais d'une bien curieuse construction juridique que la CE a procédé. En s'appuyant sur l'article 23, alinéa 1 de l'accord de libre-échange entre la Communauté économique européenne (CEE) et la Suisse de 1972, la CE estime que les pratiques cantonales suisses s'apparentent à une distorsion de la concurrence car ces traitements de faveur sont associés – ironie de l'histoire – à des aides étatiques indues.

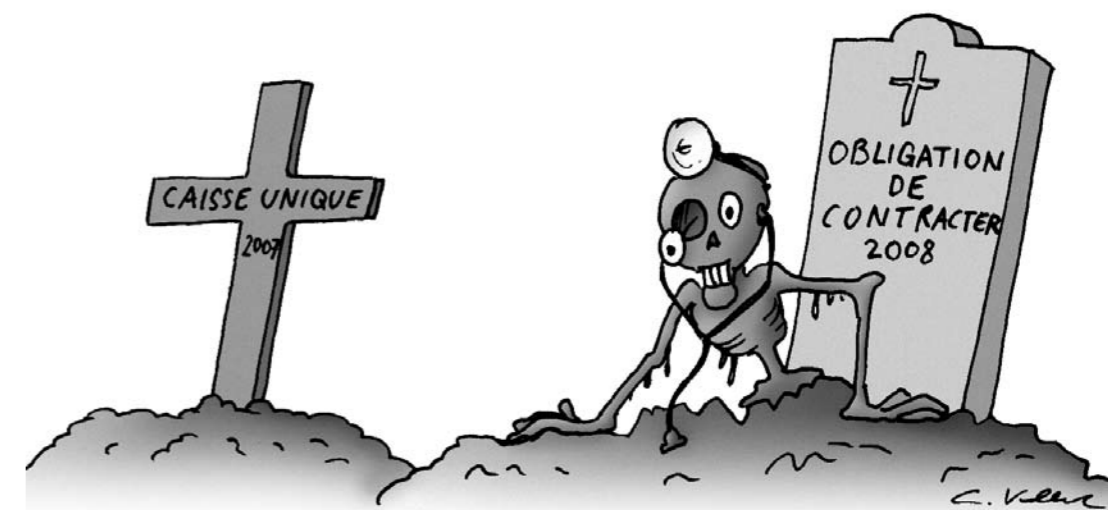
Toute cette affaire montre deux choses. D'une part, indépendamment de l'agenda de la très libérale CE, la gauche suisse a tout intérêt à pousser les autorités helvétiques à entrer en matière sur des négociations bilatérales avec l'UE au sujet de toute une panoplie d'enjeux fiscaux (harmonisation fiscale, fiscalité sur les sociétés holding, mais notamment aussi sur les sociétés de domicile). D'autre part, sur le plan interne, il faut opposer à la politique fiscale bourgeoise des alternatives crédibles. Le lancement de l'initiative socialiste «pour des impôts équitables» en est une.

Philipp Müller

SOMMAIRE	
1	Vive les impôts
2	Où s'arrêtera-t-on?
3	Défendre l'indéfendable
4	«La 5 ^{ème} révision de l'AI est une menace pour les salarié-e-s»
5 à 10	Dossier: Fiscalité
11	Forum Social Mondial: paradoxal mais nécessaire
12	Conséquences de la nouvelle loi sur l'asile
13	Elections tessinoises: la fin de règne PRD?
13	Genève: Transferts d'actif public, prélude à la privatisation
14	Les riches détruisent la planète
15	Le socialisme: un engagement clair pour le changement
16	La dernière – Agenda



CAISSE UNIQUE ENTERRÉE: LE SPECTRE DU MÉDECIN IMPOSÉ



«La 5^{ème} révision de l'AI est une menace pour l'ensemble des salarié-e-s»

Hervé Pichelin, cosecrétaire général du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT) et président de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), s'est engagé dès le début dans la bataille référendaire. Interview.

Le SIT, deuxième syndicat de Genève, a été parmi les premiers à se lancer dans la bataille, et la CGAS, qui regroupe tous les syndicats de Genève, a été l'un des piliers de la récolte de signatures. En quoi la 5^e révision est-elle si dangereuse d'un point de vue syndical?

Cette révision dégrade non seulement la situation des bénéficiaires actuels et futurs de prestations AI, mais elle aura également des effets désastreux pour les salarié-e-s au travers, entre autres, du système prévu de «détection précoce». Un exemple: après un arrêt de travail de 4 semaines déjà, vous pourriez être «signalé» à l'office AI qui vous convoquera à un entretien en présence de votre employeur. Il s'agit de communiquer «les causes, les effets et les conséquences possibles de l'incapacité de travail en relation avec l'emploi existant». Vu le lien trop souvent constaté entre la dégradation de l'état de santé de salarié-e-s et leurs conditions de travail, soit rien ne sera dit, soit l'employeur réagira mal aux déclarations de son employé-e et lui donnera son congé puisque aucune protection contre le licenciement n'est prévue dans la révision.

De plus, le-la salarié-e devra «contribuer activement au maintien de son emploi actuel», au risque, si il-elle refuse, de se voir refuser une rente ou des mesures AI dans l'avenir. Aucun respect de la sphère privée et du secret médical ne pourra être invoqué pour refuser de communiquer des informations. Alors que l'employeur, lui, n'est soumis à aucune obligation de modifier les conditions de travail de son employé-e pour l'adapter à des exigences de santé et de sécurité. La révision accroît donc le pou-

voir des employeurs sur l'ensemble des salarié-e-s.

Autre constat, le marché du travail se restreint, les exigences patronales en matière de productivité des salarié-e-s se durcissent. Pourtant la réinsertion professionnelle prévue par la révision ne comporte pas de contraintes ou d'incitations crédibles pour que des entreprises engagent des personnes souffrant de troubles physiques ou psychiques. Le véritable objectif de la révision est en réalité de diminuer drastiquement le nombre de rentes accordées, malgré le fait que l'OFAS annonce déjà 30% de diminution par rapport à 2003 et 16% par rapport à 2005. Or la dégradation des conditions de travail dans les entreprises et les services publics ces dernières années s'est traduite par une explosion du

nombre de cas d'AI dits «psychiques» qui sont les premiers visés par cette diminution des rentes accordées. Enfin aucune solution de financement n'est proposée en dehors de la diminution des prestations.

L'USS semble vouloir faire campagne essentiellement sur l'absence d'implication des employeurs dans le processus d'intégration des personnes handicapées. Qu'en pensez-vous?

Cet argument est important mais insuffisant au regard des coupes dans les prestations AI et des effets induits de la détection précoce. Il nous faut mettre en avant les principes de solidarité mais également le fait que l'AI est une conquête importante pour l'ensemble des habitant-e-s de ce pays et qu'il s'agit de défendre ce

droit. A nous durant la campagne d'en faire la démonstration.

Le résultat sur la caisse unique est décevant, y compris en Suisse romande. Comment se mobiliser pour éviter une nouvelle défaite le 17 juin?

Un référendum n'est pas une initiative. Il nous faut rendre évident aux «valides», aux personnes handicapées et à leurs proches que cette révision aggrave leur situation tout en n'apportant aucune réponse à la question du financement de l'AI et de l'intégration professionnelle. Et il nous faut convaincre l'ensemble des salarié-e-s de ce pays que ce projet porte gravement atteinte à notre système de sécurité sociale.

Propos recueillis par Cyril Mizrahi

DIMINUTION DES RENTES AI – L'ENQUÊTE!

Ces dernières années, le nombre de refus de rentes invalidité a considérablement augmenté. Certaines personnes, qui précédemment, auraient obtenu une rente, reçoivent aujourd'hui une décision négative. Dans le cadre de la 5^e révision de l'AI, le Conseil fédéral propose de rendre l'accès à la rente AI encore plus restrictif et de diminuer ainsi l'octroi de nouvelles rentes de 10 à 20 pour cent.

La diminution du nombre de rentes octroyées est positive, si elle est à mettre en relation avec un accroissement de la réinsertion professionnelle et sociale des personnes menacées de handicap. En revanche, elle est préoccupante si elle est due à un transfert de charges de l'AI vers d'autres assurances sociales, en particulier vers l'assurance-chômage et vers l'aide sociale. Dans ce cas, il ne s'agirait pas d'une amélioration, mais d'une péjoration de la situation sociale des personnes concernées. Il s'agirait également, non pas d'économies, mais d'un transfert d'une partie des charges de la Confédération sur les cantons et les communes

Pour répondre à cette question, il nous paraissait intéressant de se demander ce que deviennent les personnes à qui une rente a été refusée. Nous avons donc composé un échantillon de 70 personnes dans toute la Suisse répondant à ce critère. Les résultats montrent que 35% des individus sont actuellement pris en charge par leur famille (salaire du conjoint, aide financière des parents ou des enfants), tandis que 39% sont passés à l'aide sociale. Les 26% restant, pour la plupart, travaillent à temps partiel ou ont diverses autres sources de revenus.

Par conséquent, il nous semble évident que la majorité des personnes ayant essuyé un refus de rente AI se sont tournées vers d'autres sources d'aides sociales ou sont à la charge de leur famille.

Stefanie Habersaat

DOSSIER: FISCALITÉ

Fiscalité et redistribution des richesses



Il n'est guère de sujet qui soit aussi rébarbatif et technique que la fiscalité. Pourtant, elle représente un enjeu politique majeur. Derrière les chiffres et son caractère technique, la fiscalité constitue le principal instrument de redistribution des richesses dans le cadre d'une économie de marché capitaliste.

Au cours des derniers mois, les débats autour des réformes fiscales ont rarement autant suscité l'attention des médias. Les sujets ne manquent pas: tensions avec l'Union européenne à propos de la fiscalité des holding domiciliées en Suisse, proposition des radicaux de supprimer l'impôt fédéral direct, réforme de la TVA, de l'imposition des entreprises, dumping fiscal de certains petits cantons pour attirer de gros contribuables, initiative socialiste pour une fiscalité plus juste. Il est

aussi fort probable que la fiscalité sera un enjeu central des prochaines élections fédérales.

Tous ces débats ont lieu alors que les bénéfices des plus grandes entreprises explosent (nouveau record de bénéfices en 2006 pour les entreprises cotées en bourse, avec 80 milliards de francs), que la fortune des personnes physiques les plus aisées n'a cessé de croître au cours des quinze dernières années (voir PdG, No 52), que la concurrence fiscale, aussi bien au niveau international que sur le plan intercantonal, fait rage et ne profite qu'aux plus riches au détriment des moins aisés.

LES CADEAUX FISCAUX DE LA DROITE

Dans ce contexte déjà très favorable aux plus riches de la société, la politique de la droite

ne fait qu'accentuer les très fortes disparités de revenus déjà existantes: proposition de Hans-Rudolf Merz d'un taux unique de la TVA (qui renchérit les biens de première nécessité), réforme de la fiscalité des entreprises débattues au Parlement, qui ne visent qu'à alléger la fiscalité des actionnaires, ou encore la récente proposition des radicaux de supprimer l'impôt fédéral direct, qui ne profiterait qu'à 5% des contribuables les plus riches (voir article p. 9).

Deux axes principaux caractérisent les propositions de la droite: une politique délibérée des «caisses vides» et la baisse de la fiscalité directe combinée à une augmentation de la fiscalité indirecte.

Contrairement à une idée reçue largement répandue, le rétablissement des finances publiques est le cadet des soucis de la droite. Car maintenir les collectivités publiques dans les chiffres rouges permet de mieux remettre en cause les dépenses publiques, en particulier en matière sociale. A peine les comptes des collectivités publiques sont-ils équilibrés, que la droite demande des baisses des impôts.

Faire baisser la fiscalité directe et augmenter la fiscalité indirecte, qui touche indifféremment tous les contribuables, représente une autre constante de la droite, déjà mise en œuvre au cours des années 1990. Depuis le début des années 1990, la fiscalité indirecte a connu une forte

progression: introduction de la TVA, majoration de taxes diverses à l'échelon fédéral, cantonal et communal, sans parler de la forte progression des primes d'assurances-maladie ou des loyers. Parallèlement, la fiscalité directe a diminué. Ainsi, les grands perdants de la politique fiscale de la droite des ces dernières années sont les bas et moyens revenus. Il n'est dès lors pas surprenant qu'une majorité de la population devienne de plus en plus allergique à toute augmentation de la fiscalité, même si celle-ci reste ciblée sur les plus hauts revenus.

LES ALTERNATIVES EXISTENT

Les propositions de gauche en matière fiscale existent (voir art. p. 10). Cependant, il est toujours plus facile pour la droite de brandir le slogan «Moins d'impôts, plus de libertés» pour glâner des suffrages; en revanche, proposer des solutions crédibles pour une fiscalité plus juste exige un gros travail de persuasion. Dans les médias également, les impôts ont mauvaise presse. Pourtant, l'impôt n'est pas néfaste en soi, bien au contraire. Une fiscalité solidaire permet d'assurer une meilleure justice sociale et de mettre à disposition des services publics performants. Faire passer le message d'une fiscalité plus juste nécessite un réel travail de «pédagogie politique». En tout cas, les arguments dans cette direction ne manquent pas...

André Mach

Charge fiscale:
Disparités cantonales et évolutions

6

Classe moyenne:
Quels revenus et quelle stratégie politique?

7

Suppression de l'impôt fédéral direct: Quelles conséquences?

8

Initiative populaire
pour la justice fiscale

9

Propositions
pour une politique fiscale solidaire

10

DOSSIER: FISCALITÉ

Evolution de la charge fiscale en Suisse

Forte disparité de la charge fiscale et baisse tendancielle: deux caractéristiques du système fiscal.

Markus Schärer, collaborateur scientifique du Büro BASS

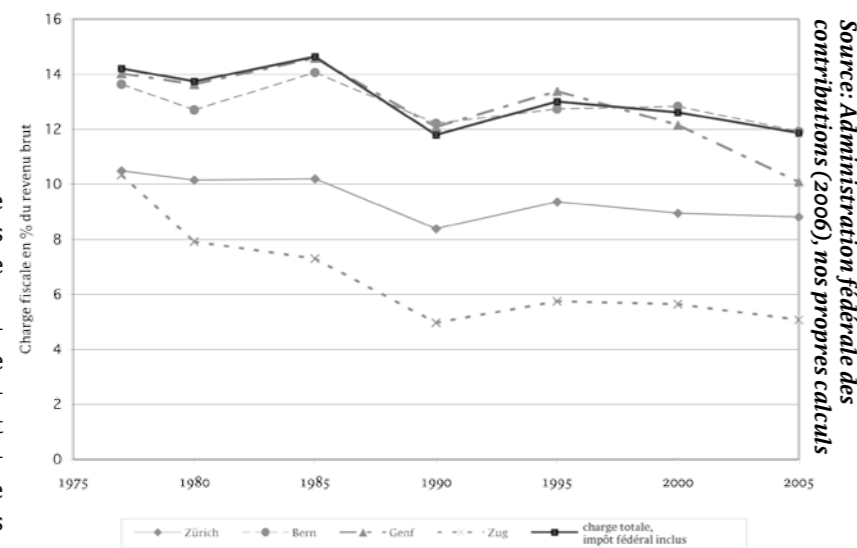
L'administration fédérale des contributions publie chaque année des statistiques détaillées sur la charge fiscale en Suisse. Nous avons synthétisé ces données pour quatre types de ménages (personne célibataire, couple avec activité lucrative sans enfant, couple avec activité lucrative et deux enfants et couple à la retraite) et selon quatre niveaux de revenus: faible, moyen, haut, et très haut. Le tableau ci-dessous montre la charge fiscale pour ces différentes catégories de ménages et selon leur revenu, en fonction des chefs-lieux des cantons, en indiquant les plus favorables sur le plan fiscal (minimum) et les plus élevés (maximum). La différence est indiquée à la fois en francs et selon le rapport entre les deux valeurs (le maximum est x-fois plus élevé que le minimum). Même si le tableau montre les cas extrêmes des chefs-lieux des cantons, les différences de charge fiscale sont encore plus importantes entre les communes,

car dans tous les cantons, il existe des communes avec charges fiscales plus faibles (ou plus élevées) que celles des chefs-lieux des cantons.

Les plus importantes différences en valeur absolue entre le minimum et le maximum se retrouvent parmi les ménages disposant de très hauts revenus. Les plus grosses différences en termes relatifs se retrouvent par contre parmi les plus bas revenus. Pour cette catégorie, il faudrait également tenir compte, outre la charge fiscale, des montants versés par les cantons (subsidés pour les primes d'assurance-maladie et allocations familiales), qui ont une grosse importance.

Les ménages disposant de revenus moyens paient en ville de Neuchâtel entre 6'340.- (personne célibataire) et 8'147.- (couple avec deux enfants) plus d'impôts qu'un ménage similaire à Zoug. La charge fiscale y est donc entre 2,3 et 3,3 fois plus élevée qu'à Zoug. Les différences s'accroissent encore pour les ménages avec de hauts et très hauts revenus. Alors qu'une personne céli-

ÉVOLUTION DE LA CHARGE FISCALE



bataire paie en ville de Zoug environ 15'000.- d'impôts cantonaux et communaux, la charge fiscale est nettement plus élevée (environ 17'000.- de plus) dans les cantons comme Neuchâtel ou le Jura.

UNE BAISSÉ DE LA CHARGE FISCALE DEPUIS 1977

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la charge fiscale dans quelques chefs-lieux cantonaux pour un couple avec un revenu moyen. Dans les quatre chefs-lieux, la charge fiscale a baissé d'environ 2% du revenu brut durant la période considérée. En ville de Zoug, la baisse a été nettement plus forte: en 1977, le ménage de référence devait payer plus de 10% de son revenu brut pour les impôts cantonaux et communaux; aujourd'hui, il ne paie plus que la moitié. En moyenne sur le plan suisse, la charge fiscale, en incluant l'impôt fédéral direct, a baissé d'environ 2%.

Cette baisse des impôts directs se combine avec une augmentation des impôts indirects (impôts sur la consommation et taxes obligatoires). Pour les ménages avec un revenu moyen, cela ne change pas grand chose, car les deux évolutions se compensent. Cependant, les impôts indirects pèsent plus fortement sur les ménages à faible et moyen revenu que sur ceux à hauts et très hauts revenus. Pour

compenser socialement la progression des impôts indirects, il aurait fallu diminuer plus fortement les impôts directs sur les bas et moyens revenus que pour les ménages à hauts et très hauts revenus.

Une analyse détaillée montre quels sont les cantons qui ont suivi une telle politique: Berne, Fribourg, Bâle-Campagne, Vaud, Neuchâtel et le Jura. Mais il y a aussi des cantons qui ont fait exactement le contraire et qui ont baissé plus fortement les impôts directs pour les hauts et très hauts revenus. Ce sont notamment les cantons de Zurich, Schwyz, Glaris, Bâle-Ville, Appenzel Rhodes Intérieures et dans une moindre mesure Zoug.

Dans de nombreux cantons, les baisses d'impôts ont ainsi surtout profité aux ménages avec des revenus élevés et les disparités en matière de revenu disponible se sont accentuées. Etant donné que la baisse des impôts pour les hauts et très hauts revenus s'est surtout concrétisée dans des petits cantons, qui profitent de ces réformes, cette tendance risque de se poursuivre.

Cet article est une version raccourcie et adaptée d'un article paru dans la Rote Revue (No 3, 2006). La version complète de l'article en allemand peut être téléchargée sur le site du Büro BASS: www.buerobass.ch/

DOSSIER: FISCALITÉ

Classe moyenne, qui es-tu?

La classe moyenne est l'objet de toutes les attentions. Les partis s'en réclament en permanence et prétendent la défendre. Dans certaines campagnes de votation, comme celles du paquet fiscal ou de la caisse-maladie, tant les partisans que les opposants s'en réclament. D'où l'intérêt d'essayer de mieux cerner l'essence de cette «classe moyenne».

Roger Nordmann, conseiller national (PS, VD).

Une étude commandée par la Fédération suisse Association des associations d'employés de l'industrie des machines et de l'électrotechnique (VSAM, à télécharger sur le site du bureau BASS, www.buerobass.ch) rappelle une définition toute simple: la classe moyenne serait composée des ménages qui gagnent leur vie de manière autonome, sans dépendre d'un soutien étatique, même partiel, et sans bénéficier de revenus substantiels de la fortune (le revenu AVS et LPP est considéré comme un gain autonome). Si cette définition est pleine de bon sens, elle demeure cependant peu opérationnelle en l'absence de chiffrage.

Le VSAM propose également sa propre définition, basée sur les besoins. Elle situe la classe moyenne dans une fourchette de revenu brut annuel entre fr. 50'000.- et fr. 80'000.- pour une personne seule. Pour une famille de deux adultes et deux enfants, le VSAM estime que, les bornes délimitant la classe moyenne sont entre 105'000 frs. et 168'000 frs., ceci sur la base d'une échelle d'équivalence de l'OCDE.

Une autre approche plus descriptive, mais plus simple, consiste à définir la classe moyenne de manière relative. La classe moyenne est alors définie en enlevant les 20% de ménages les plus pauvres et les 20% de ménages les plus aisés (en terme de revenu), c'est-à-dire les «60% du milieu». En langage statistique, on situe alors la classe

moyenne entre le premier et le quatrième quintile. L'encadré ci-dessous montre la situation effective pour les différentes catégories de ménages en 2004 sur la base d'une enquête de l'OFS.

Le graphique inspire les commentaires suivants:

1) La présence de nombreux retraités parmi les ménages à une seule personne explique la valeur basse pour cette catégorie.

2) Manifestement, le fait d'élever des enfants présuppose généralement des revenus plus élevés.

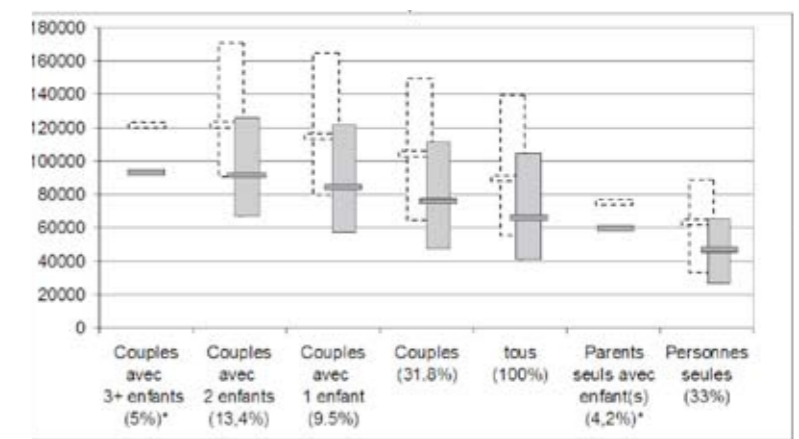
3) Enfin, l'ensemble des prélèvements obligatoires resserre fortement la fourchette des revenus. En effet, l'écart en francs entre le revenu brut (traitillé) et le revenu disponible (en gris) est nettement plus élevé à la limite supérieure qu'à la limite inférieure de la classe moyenne, ceci dans toutes les catégories.

Dans leur globalité, les prélèvements obligatoires resserrent fortement l'échelle des revenus, de manière proportionnelle. En revanche, au sein de la classe moyenne, les prélèvements ne sont pas vraiment progressifs, d'autant plus que le poids la TVA n'est pas encore déduit dans le revenu disponible.

QUELLES IMPLICATIONS POLITIQUES?

L'examen du graphique ci-dessus est instructif pour la stratégie politique. Pour assurer le financement de l'Etat et une certaine équité dans la redistribution de richesses, il est inadéquat de vouloir charger davantage la classe moyenne. Cette dernière,

LA FOURCHETTE DE LA CLASSE MOYENNE



En raison de la petitesse de l'échantillon, seule la médiane est connue.

Graphique de l'auteur, sur la base des données 2004 de l'enquête sur le revenu et la consommation des ménages conduite par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le graphique met en évidence la fourchette de revenu des ménages de la classe moyenne, définie par l'exclusion des 20% les plus pauvres et des 20% les plus riches.

Le revenu brut (incluant les prestations sociales reçues) est représenté en traitillé. Le revenu disponible (après déduction des prélèvements obligatoires: impôts, cotisations sociales, LPP et primes d'assurance maladie) est représenté par les cases grises. Les traits horizontaux représentent la médiane, à savoir le revenu qui se situe au milieu.

EXEMPLE DE LECTURE:

Les couples sans enfant représentent 31,8% des ménages. Pour cette catégorie, les limites de la classe moyenne sont les suivantes:

• **En tenant compte du revenu annuel brut, la limite inférieure se situe à 65'000 frs. et la limite supérieure à 149'000 frs. La médiane est située à fr. 104'000 frs.**

• **En tenant compte du revenu annuel disponible, la limite inférieure se situe à 48'000 frs. et la limite supérieure à 111'000 frs. par an.**

même dans sa tranche supérieure, n'est en effet pas extraordinairement plus riche que les 20% de ménages les plus défavorisés. Renforcer la redistribution entre la classe moyenne et les ménages plus pauvres n'aurait guère de sens. En démocratie, ses chances de succès seraient de plus très limitées.

On mesure donc toute l'importance qu'il y a à maintenir une forte progression de l'impôt sur le revenu, une imposition de la fortune ainsi que la taxation

des entreprises et des successions comme pilier du financement des collectivités publiques et de la redistribution. C'est également sur la base de ce constat que le PS a fixé les paramètres de son initiative populaire «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale» (voir article p. 9). Cette dernière lutte contre le dumping fiscal chez les très hauts revenus, à savoir au-delà de fr. 250'000 frs. de revenu imposable pour un célibataire, et de fr. 500'000 frs. pour un couple.

DIFFÉRENCES DE CHARGE FISCALE

Types de ménages	Revenu	Minimum		Maximum		Différences	
		CHF		CHF		CHF	Facteur
Célibataire	Bas	1'619	(ZG)	4'179	(SO)	2'561	2.6
	Moyen	4'807	(ZG)	11'148	(NE)	6'340	2.3
	Haut	15'057	(ZG)	32'307	(JU)	17'251	2.1
	Très haut	55'544	(ZG)	135'139	(JU)	79'595	2.4
Mariés sans enfants	Bas	1'056	(GE)	3'510	(FR)	2'455	3.3
	Moyen	4'299	(ZG)	11'532	(NE)	7'233	2.7
	Haut	17'051	(ZG)	39'368	(NE)	22'317	2.3
	Très haut	54'332	(ZG)	125'045	(JU)	70'713	2.3
Couple, 2 enfants	Bas	1'048	(TI)	5'494	(NE)	4'446	5.2
	Moyen	3'472	(ZG)	11'619	(NE)	8'147	3.3
	Haut	14'467	(ZG)	36'813	(NE)	22'346	2.5
	Très haut	52'035	(ZG)	121'625	(JU)	69'590	2.3
Couple à la retraite	Bas	25	(GE)	5'175	(JU)	5'150	207.0
	Moyen	4'538	(ZG)	14'734	(JU)	10'196	3.2
	Haut	15'572	(ZG)	45'255	(JU)	29'683	2.9
	Très haut	49'215	(ZG)	142'967	(JU)	93'752	2.9

DOSSIER: FISCALITÉ

A qui bénéficient les radicaux?

La proposition des radicaux de supprimer l'impôt fédéral direct impliquerait des hausses d'impôts pour 95% des ménages et des baisses pour les revenus les plus élevés.

Alain Berset, Conseiller aux Etats (PS, FR)

En janvier 2007, lors de son assemblée de Genève, le parti radical suisse s'est donné comme objectif de supprimer l'impôt fédéral direct (IFD) et de le remplacer par des taxes indirectes. Aujourd'hui, la seule taxe indirecte permettant sérieusement de remplacer les recettes de l'IFD, c'est la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

COMMENT CALCULER LES CONSÉQUENCES DE CE PROJET?

L'IFD rapporte environ 13 milliards de francs à la Confédération. La TVA actuelle (taux de 7.6%, 3.5% et 2.4%) permet l'encaissement de 18 milliards de francs à la caisse fédérale. Pour passer de 18 à 31 milliards de recettes fiscales à l'aide de la seule TVA, il faudrait donc l'augmenter de 75% environ.

Concrètement, si tous les autres paramètres restent égaux, il faudrait passer les taux de TVA à 13.3%, 6.2% et 4.2%. Cela ne suffirait cependant pas à couvrir la perte des recettes de l'IFD, puisqu'une telle augmentation des taux aurait aussi un impact sur le comportement des consommateurs. Il faut donc encore compter avec une augmentation de la TVA, prudemment estimée à +5% des taux, soit environ à 14%, 6.5% et 4.5%. Cette correction s'appuie notamment sur un rapport de SwissVAT AG en 2003, commandé par Economiesuisse.

Les conséquences d'une augmentation de 75% des taux de TVA sur le budget des ménages tenant compte de divers niveaux de revenus peuvent se calculer sur la base des publications du Conseil fédéral ainsi que sur l'enquête sur la consommation et les revenus de l'OFS (voir sources en bas du tableau). Ces informations sont contenues dans la colonne 4 du tableau.

Pour connaître les conséquences d'une suppression de l'IFD pour les mêmes niveaux de revenus, il faut faire quelques hypothèses sur la situation familiale et le nombre d'enfants (donnant droit à des déductions fiscales). Nous avons retenu le cas d'un couple marié avec un revenu, deux enfants, sans déduction de la valeur locative.

Cette hypothèse est également très prudente: pour un même revenu brut, toute déduction supplémentaire comme la valeur locative, une contribution à un 3e pilier, les frais d'entretiens d'immeubles, les intérêts passifs ou d'autres déductions auraient pour effet de diminuer encore le montant d'IFD dû. A partir de ces hypothèses et du revenu annuel brut, les revenus imposables et le montant d'IFD ont été calculés à l'aide du calculateur d'impôt disponible sur le site internet du Département fédéral des finances (colonnes 2 et 3).

Il suffit enfin de mettre en relation ce qui est annuellement épargné grâce à la suppression de l'IFD et ce qui est payé en plus à cause de l'augmentation de la TVA. Le résultat figure dans la dernière colonne.

DES EFFETS DÉVASTATEURS

Le résultat de l'exercice est absolument stupéfiant. Pour un revenu mensuel de 4500 francs, une famille avec deux enfants épargnerait Frs 52.- d'IFD, mais verrait sa facture de TVA augmenter de Frs 2'400.- par année: augmentation nette d'impôts, Frs 2'348.- par an!

Pour tous les contribuables ayant un revenu brut inférieur à Frs 174'000.-, il faut prévoir une augmentation d'impôt, qui peut être massive (augmentation d'impôt représentant 4.5% du revenu brut pour un revenu annuel de Frs 54'500.-)

Avec une telle réforme, 95% des contribuables se situeraient dans la catégorie des perdants, avec un effet particulièrement impressionnant sur les revenus allant de 50'000 à 100'000 francs par année (entre 2000 et 3000 francs d'augmentation d'impôt par année). 5% des contribuables, ceux disposant d'un revenu imposable supérieur à 142'500 francs, seraient par contre gagnants. Avec un million de francs de revenu annuel brut, le gain se monte à près de 75'000 francs par an.

Les conséquences négatives ne concernent pas que le budget des ménages. La diminu-

tion du pouvoir d'achat conduirait à une diminution de la consommation, avec un effet défavorable sur la croissance économique. La proposition du PRD conduirait en outre à augmenter tous les prix des biens, alors que le niveau de prix est déjà souvent jugé trop élevé. La hausse de la TVA ne toucherait pas que les salariés, mais aussi tous les petits indépendants de plein foyers.

Il n'est pas exclu que le développement de nouveaux impôts (taxes écologiques, assujettissement des opérations de confort à la TVA, etc) permettent de réduire ces effets, mais ce ne serait que de façon marginale.

LES EFFETS DE LA SUPPRESSION DE L'IFD

1. Revenu annuel brut (francs)	2. Revenu annuel imposable, famille avec deux enfants (francs)*	3. Diminution IFD par an (francs)	4. Charge supplémentaire TVA par an (francs)	5. Différence d'impôts par an (francs)
27'042	6'300	-	1'536	+1'536
40'645	19'000	-	2'016	+2'016
54'545	31'900	-52	2'400	+2'348
65'882	42'500	-158	2'688	+2'530
78'367	53'800	-330	3'072	+2'742
90'612	64'900	-652	3'552	+2'900
102'128	75'300	-1'008	3'840	+2'832
114'783	86'900	-1'490	4'224	+2'734
126'000	97'200	-2'005	4'511	+2'506
138'000	108'300	-2'671	4'857	+2'186
150'000	119'700	-3'496	5'160	+1'664
162'000	131'100	-4'497	5'443	+946
171'429	140'100	-5'559	5'760	+201
174'000	142'500	-5'871	5'871	Neutre
175'000	143'400	-5'988	5'880	-108
200'000	167'200	-9'082	6'656	-2'426
250'000	214'700	-15'257	8'000	-7'257
400'000	357'100	-33'769	12'800	-20'969
500'000	452'000	-46'106	16'000	-30'106
1'000'000	926'800	-106'582	32'000	-74'582

* couple marié avec un seul revenu, deux enfants, pas de déduction de la valeur locative.

SOURCES:

- Calcul du taux de TVA nécessaire pour combler la suppression de l'IFD: Département fédéral des finances, rapport SwissVAT pour economiesuisse et nos propres calculs.
- Colonne 4: rapport 05.053 du Conseil fédéral, enquête sur la consommation et les revenus de l'OFS
- Colonne 2: calculateur d'impôt du DFF
- Calcul de l'impôt fédéral direct dû: barèmes 2006/Poste de l'IFD, AFC

DOSSIER: FISCALITÉ

A propos de l'initiative populaire pour la justice fiscale

En introduisant une taxation cantonale minimale pour les hauts revenus et les très grosses fortunes, l'initiative représente un premier pas contre la concurrence fiscale ruineuse.

Margret Kiener Nellen, Conseillère nationale (PS, BE)

La concurrence fiscale ruineuse remet en cause le fondement de la Confédération. Elle prend des tours de plus en plus grotesques: les cantons et les communes se font concurrence pour attirer les multimillionnaires à coups de cadeaux fiscaux. Ces cadeaux fiscaux pour les plus nantis sont payés par les revenus modestes et moyens à travers les taxes indirectes diverses de plus en plus élevées et par une diminution des prestations publiques. Le principe constitutionnel de la taxation en fonction de la capacité contributive n'est plus respecté dans plusieurs cantons. Une étude a même montré que, dans ces «paradis fiscaux», les revenus modestes et moyens sont plus taxés qu'avant les réformes fiscales. Les «petits» ne profitent pas de ces réformes. Il faut mettre un terme à cette évolution.

Un système fiscal juste se base sur le principe de la taxation en fonction de la capacité contributive. Qui dispose d'un haut revenu doit aussi contribuer dans une proportion plus élevée à la collectivité que quelqu'un avec un faible revenu. Les conséquences de la politique fiscale néolibérale est perverse: les riches deviennent plus riches et les pauvres de plus en plus nombreux.

Afin de mettre un terme à ce tourisme fiscal ruineux et supprimer les «trous fiscaux» pour les plus riches, le PSS a lancé l'initiative populaire «pour des

impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale».

UNE TAXATION MINIMALE POUR LES HAUTS REVENUS

L'initiative prévoit l'introduction pour les revenus imposables supérieurs à 250'000 francs un taux harmonisé des cantons et des communes de 22%. Moins de 2% des contribuables sont riches au point d'être concernés par cette harmonisation.

Cela est juste! Cela retiendra les futurs Marcel Ospel ou Oswald Grübel de déménager de Bâle et Zurich à Wollerau (canton de Schwytz). Cela mettra aussi un terme au «transfert fiscal» des Vasella de Bâle à Risch (canton de Zoug). Ce tourisme fiscal - il serait même plus précis de parler d'évasion fiscale - n'a rien à voir avec la liberté d'établissement.

UNE TAXATION MINIMALE POUR LES TRÈS GROSSES FORTUNES

Pour la fortune imposable de plus de 2 millions de francs, l'initiative prévoit l'introduction d'un taux minimal des impôts cantonaux et communaux de 0.5%.

Pourquoi l'impôt sur la fortune est-il si important? Parce que l'impôt sur la fortune était le principal impôt jusqu'en 1960 en Suisse. Et aussi parce que, en raison des réformes néolibérales, il a fortement diminué au profit de la taxation des revenus et des rentes. Enfin, parce la fortune est distribuée de manière complètement inégalitaire en Suisse et parce que ces disparités se sont encore accentuées ces dernières

années en raison de l'absence d'impôts sur les gains en capitaux et de la suppression dans la plupart des cantons des impôts sur les successions.

INTERDICTION DE LA DÉGRESSION

Finalement, notre initiative s'oppose clairement à la dégressivité de l'impôt. Celle-ci n'est rien d'autre qu'une perversion néolibérale. Elle baisse les taux d'impôt lors de l'augmentation du revenu. Elle contredit ainsi les principes constitutionnels de l'égalité de traitement et de la taxation en fonction de la capacité contributive. La dégressivité est une attaque frontale contre la justice fiscale et contre la cohésion sociale en Suisse. Elle est anti-sociale et anti-solidaire. C'est pourquoi l'initiative du PSS veut l'interdire explicitement dans la Constitution fédérale. Par ailleurs, le Tribunal fédéral n'a toujours pas pris de décision à propos des recours contre l'introduction d'impôts dégressifs dans le canton d'Obwald.

LES CONSÉQUENCES DE L'INITIATIVE

L'initiative aura les effets les plus importants parmi les hauts revenus dans les cantons suivants: AI, AR, NW, OW, SZ et ZG ainsi que parmi les grosses fortunes des cantons d'AI, GL, NW, OW, SZ et UR (selon les statistiques de 2005).

Les cantons et les communes garderont leur compétence pour fixer leurs impôts car

l'initiative ne propose que l'introduction d'un taux minimal pour les «super riches». Des taux plus élevés seront toujours possibles. L'initiative est un premier pas dans la direction d'une harmonisation matérielle des impôts.

L'introduction d'un taux minimal conduira à des recettes fiscales supplémentaires dans certains cantons. Celles-ci seront limitées dans le temps et seront redistribuées aux cantons par le biais de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Le volume de la péréquation est estimé entre 250 et 300 millions de francs par année. Cela conduira à une plus grande solidarité entre les cantons et bénéficiera à la grande majorité des Suissesses et des Suisses.

L'INITIATIVE NE PEUT RÉSOLVRE TOUS LES PROBLÈMES

Afin de ne pas «surcharger» l'initiative populaire, nous avons renoncé à inclure certaines revendications fiscales importantes, comme par exemple: l'harmonisation de la fiscalité sur les entreprises, l'harmonisation des rabais fiscaux cantonaux, l'interdiction des forfaits fiscaux pour les plus riches étrangers installés en Suisse. Nous savons que chaque élément supplémentaire risque d'élargir le front des opposants et que la majorité des cantons sera nécessaire pour faire accepter l'initiative: 14 cantons devront voter favorablement!

CONTRIBUEZ À FAIRE ABOUTIR L'INITIATIVE!

La récolte de signatures est en cours. Notre objectif est de récolter les signatures et de déposer l'initiative pour la fin septembre 2007. Participez à cette récolte. La gauche peut et doit gagner cette initiative. Les feuilles de signatures peuvent être téléchargées sous: <http://www.justice-fiscale.ch>

LES ÉLUS DU 1ER TOUR AU CONSEIL D'ÉTAT VAUDOIS



DOSSIER: FISCALITÉ

Propositions pour une politique fiscale solidaire

Dans un livre récent*, ATTAC consacre un chapitre à «Dix propositions pour une politique fiscale solidaire». Cet article reprend, dans une version raccourcie, un certain nombre de ces propositions.

Par Olivier Longchamp

Une politique fiscale solidaire doit bénéficier à toutes et tous. Elle doit permettre d'assurer des prestations sociales pour les plus démunis et de financer des infrastructures de service public efficace. Quelques propositions pour aller dans le bon sens.

1. Lutter contre les paradis fiscaux, fin de la distinction entre fraude fiscale et évasion fiscale, lutte sérieuse contre la fraude fiscale. Une lutte efficace contre la fraude fiscale supposerait en premier lieu la mise sur pied d'un dispositif de contrôle fiscal fédéral et la suppression du secret bancaire. Une telle mesure porterait en outre une atteinte sérieuse aux intérêts des fraudeurs étrangers, qui profitent des dispositions légales helvétiques pour frauder des montants colossaux. Une étude récente de la Déclaration de Berne estime à un quart du PIB allemand les montants soustraits à l'impôt en Allemagne et placés dans les paradis fiscaux voisins que sont la Suisse, le Lichtenstein et le Luxembourg.

2. Une limite à la sous-enchère fiscale intercantonale. La concurrence fiscale entre les cantons est une spirale sans fin: si les impôts baissent dans un canton A qui veut attirer les contribuables, les cantons B, C et D situés autour de A décident peu après de diminuer, eux aussi, leurs impôts. L'avantage fiscal obtenu par le canton A est remis à zéro, il ne reste qu'à recommencer. Finalement, les caisses de l'Etat sont asséchées sans contrepartie positive. Il convient donc de limiter

étroitement les écarts entre les taux d'imposition cantonaux, particulièrement dans le domaine de la fiscalité des entreprises.

4. Renforcement de la taxation progressive des revenus et extension des impôts directs fédéraux à la fortune. Halte au remplacement des impôts directs par les taxes indirectes régressives. Le démantèlement des impôts directs et leur remplacement par des impôts indirects doit cesser. Il n'est pas question de remettre en cause les mesures fiscales incitatives (taxes sur le tabac, par exemple), mais il convient de s'opposer au démantèlement de la fiscalité directe et d'exiger en particulier un prolongement vers le haut de la progressivité des impôts sur le revenu. 3'200 personnes très fortunées profitent en Suisse d'arrangements forfaitaires pour s'acquitter de leurs impôts, qui peuvent ramener, dans certains cas, leur taux d'imposition à des chiffres de l'ordre de 2% de leurs revenus totaux. Les taxes forfaitaires favorisant les plus fortunés doivent être supprimées.

5. Taxation des gains en capitaux et des mouvements spéculatifs de capitaux. Alors qu'aujourd'hui des bénéfices immenses sont réalisés à partir de mouvements financiers spéculatifs, rien ne vient frapper les revenus réalisés grâce à de telles opérations. Au contraire, au nom de la «compétitivité de la place financière suisse», les faibles droits de timbre ont été supprimés pas à pas. Ce vide législatif invite à développer rapidement – et avec toutes les forces de la gauche européenne – des mesu-

res légales permettant au fisc de saisir les bénéficiaires ainsi réalisés, trop souvent sur le dos des salariés-e-s. L'absence d'imposition des gains en capitaux en Suisse est une célébrité de notre système fiscal qui permet très facilement de contourner l'imposition des bénéficiaires des entreprises.

6. Impôt fédéral sur les successions. La plupart des cantons ont supprimé ou fortement réduit ces dernières années les impôts sur les successions, en particulier en ligne directe. De tels impôts touchent avant tout – et modérément – les plus aisés et les très grosses fortunes. Dans le canton de Vaud par exemple, où les libéraux ont lancé une initiative visant à supprimer l'impôt sur les successions et donations en ligne directe, 81% des 4567 successions entre parents et enfants frappées par l'impôt entre juillet 2001 et juillet 2002 n'ont acquitté qu'à peine 9,3% du produit total de l'impôt sur de telles successions. Au contraire, 1% de ces successions – portant sur des fortunes très élevées, d'en moyenne 17 millions chacune – rapportent à elles seules 57% du produit total de l'impôt sur les successions en ligne directe, avec un taux d'imposition maximal de 4%! Le démantèlement des impôts cantonaux sur les successions est regrettable: il laisse néanmoins la voie libre à l'instauration d'un impôt fédéral sur les successions, qui tomberait à pic pour contrer le discours de la droite sur le trou des caisses fédérales.

9. Mise sur pied d'égalité fiscale entre propriétaires et locataires. Si les locataires ne

peuvent en principe pas déduire leur loyer de leur revenu imposable, les propriétaires peuvent, eux, déduire les frais hypothécaires de leur revenu imposable, jusqu'à concurrence de la valeur locative de leur maison. Cette façon de faire privilégie injustement les propriétaires et – puisqu'elle désavantage ceux d'entre eux qui remboursent rapidement leur dette hypothécaire – contribue à rediriger les montants d'impôts épargnés sous forme d'intérêts en direction des coffres des banques. La prise en compte des dettes hypothécaires dans le calcul fiscal doit être strictement limitée et les locataires doivent pouvoir bénéficier d'avantages fiscaux sous forme de crédits d'impôts.

10. Suppression des déductions fiscales aux impôts directs. Depuis des années, les partis bourgeois claironnent qu'ils veulent adopter des mesures fiscales favorables «aux familles». Fort bien. Ce qu'ils ne précisent pas, c'est qu'ils pensent d'abord aux familles riches. Quelle est généralement la mesure vendue avec cette étiquette? Il s'agit – comme cela était le cas dans le paquet fiscal rejeté en mai 2004 – de prôner l'élévation de la franchise fiscale qui peut être déduite du revenu imposable. Or, calculées ainsi, les déductions fiscales profitent surtout aux plus riches.

* ATTAC (2007): *Kassenkampf. Argumente gegen die leere Staatskasse.* Rotpunktverlag. Une traduction du livre en français est en préparation.

Le Forum Social Mondial: paradoxal mais nécessaire

Par Liliane Maury Pasquier (conseillère nationale PS/GE), de retour de Nairobi

J'ai eu la chance de participer, il y a quelques semaines, au Forum Social Mondial (FSM) de Nairobi, septième du genre mais premier sur terre africaine, dans le cadre de la délégation suisse mise sur pied sous l'égide de la Communauté suisse de travail des œuvres d'entraide et d'échange.

Les quelques 35 journalistes, syndicalistes, collaboratrices/teurs d'ONG et parlementaires membres de cette délégation ont ainsi eu la possibilité non seulement de participer au FSM proprement dit mais aussi, à travers des tables rondes et des visites de projets soutenus par les œuvres d'entraide suisses, de mieux connaître le Kenya et toute l'Afrique de l'Est et d'apprécier l'impact des actions de coopération au développement menées par des ONG suisses.

BILAN POSITIF

Le bilan personnel que je tire de ce voyage est tout à fait positif. En premier lieu, j'ai trouvé beaucoup d'intérêt aux échanges avec les autres membres de la délégation que je n'ai souvent pas l'occasion de voir. La visite commune de projets soutenus par les œuvres d'entraide suisses, les discussions autour de l'actualité politique kenyane, les discussions formelles ou informelles permettent aux un-e-s et aux autres de reconnaître leur intérêt commun pour ces questions, d'enrichir leurs connaissances et de leur donner des impulsions nouvelles pour leurs diverses activités. Rien ne remplace l'expérience personnelle qui vaut toutes les lectures et toutes les conférences. Je reviens du Kenya avec ces enfants qui marchent des heures pour aller à l'école, avec ces femmes qui passent leurs journées à la recherche d'eau et de bois, avec

ces habitant-e-s des bidonvilles et je sais, profondément, qu'il y a urgence et qu'un autre monde est nécessaire!

Je reviens aussi de Nairobi enrichie de pistes de réflexion et d'action grâce à la participation au forum proprement dit, bien sûr. J'ai mis l'accent cette année sur les activités organisées autour du lancement de la campagne «Travail décent pour une vie décente» (notamment dans le cadre du prochain championnat mondial de football qui aura lieu en Afrique du Sud, en 2010) et sur des rencontres consacrées à l'éducation, à la lutte contre le VIH/SIDA et au combat contre les mutilations génitales féminines (FGM). En entendant les témoignages des personnes qui s'engagent pour une éducation de qualité, en écoutant ces religieuses kenyanes qui luttent pour la disparition des mutilations génitales féminines, oser briser les tabous et parler notamment des effets négatifs de l'excision sur le plaisir sexuel des femmes, je suis persuadée qu'un autre monde est possible! Et pour cette conviction-là, pour la force qu'elle procure, je conseille à toutes les personnes actives dans les mouvements sociaux de par le monde, à toutes celles et ceux qui sont intéressés par les questions de développement et de relations nord-sud, par l'avenir de notre planète et de l'humanité, de faire une fois le voyage vers le FSM.

QUELQUES QUESTIONS

Bien sûr, autour de l'organisation de tels forums ne manquent ni les questions ni les paradoxes. Le FSM ne tient-il pas de la foire, de la grande manifestation du genre Paléo Festival? Sans doute, parfois, mais ce n'est de loin pas le principal. Est-ce défendable qu'une grande entreprise de téléphonie mobile sponsorise le FSM? Sans doute, si c'est le seul moyen de mettre sur pied une manifestation d'une telle ampleur. Est-ce cohérent de se rendre à des milliers de kilomètres – avec la pollution qui en découle – pour se trouver conforté dans son identité de blanc=riche par les yeux des autochtones qui, pour la plupart, n'ont pas même les moyens de vivre? Oui, malgré tout, car il faut bien se fréquenter pour faire connaissance et dépasser les clichés, de part et d'autre. Ce qui est sûr c'est qu'on n'a encore rien trouvé de mieux pour développer une altermondialisation essentielle à notre futur. Ce qui est sûr aussi, c'est que les Africaines et les Africains ont su relever le double défi qui consistait à organiser, dans des conditions extrêmement difficiles, un FSM sur leur continent et à y participer en nombre, venant de tous les pays anglophones comme francophones, et en faisant de ce 7e FSM le premier vrai forum mondial. Un autre monde existe déjà un peu. Là-bas et ici, si nous nous y engageons au quotidien.



Carlos Fernandez - some rights reserved

EN BREF

Venezuela. *Charlie-Hebdo* (28.2.2007) est allé enquêter au Venezuela pour vérifier l'édification du «socialisme du XXIème siècle» par Hugo Chavez. Résultat: un culte de la personnalité exacerbé, une gestion autoritaire et le contournement des procédures légales. Bref, on est loin du socialisme démocratique. A ses soutiens dithyrambiques en Europe, on aimerait rappeler *l'Internationale*: «Il n'est pas de sauveurs suprêmes/ Ni Dieu, ni César, ni tribun!»

Venezuela (bis). Le mensuel de la Fédération de la gauche anticapitaliste, *Lignes rouges*, (février 2007) s'intéresse aussi à la situation vénézuélienne dans son dernier numéro. Il interroge à cette occasion un militant syndical vénézuélien. Son nom? Stalin Perez Borges. On est rassuré...

Guinée. En Guinée, la guerre civile fait rage et l'état de siège a été décrété. Néanmoins, comme le note la *Woz* (1.3.2007) cela ne semblait pas troubler le blochérien Office des Migrations, qui s'apprêtait à y envoyer un charter de requérants déboutés. Une action des activistes dans le domaine de l'asile (IGA-SOS racisme, l'OSAR, Amnesty International et le HCR!) a réussi à faire annuler ce vol au dernier moment. Mais la suspension n'est que temporaire. Affaire à suivre.

France. A signaler la sortie d'un ouvrage rédigé par des militant-e-s, scientifiques, journalistes, etc. de gauche. Il s'agit de 80 propositions pour une «autre» campagne présidentielle, portant sur tous les domaines de l'international au social en passant par la justice, la culture ou la modes de vie. Un peu disparate dans son approche et dans ses thématiques, ce livre peut néanmoins servir de référence pour des politiques progressistes. Y compris en Suisse! *L'Autre Campagne, 80 propositions à débattre d'urgence*, Paris, La découverte. Et le site web: <http://www.lautrecampagne.org/>

Conséquences de la nouvelle loi sur l'asile

Trois dispositions de la nouvelle loi sur l'asile dont une est entrée en vigueur le 1er janvier 2007, mettent en évidence l'inégalité de traitement des requérant-e-s d'asile selon les cantons et l'arbitraire qui continue à caractériser la politique fédérale.

L'échec du référendum contre la loi sur l'asile (LAsi) en septembre 2006 a d'une part ouvert la voie à un important durcissement de la politique suisse en matière de traitement des demandés d'asile. D'autre part, la nouvelle mouture de cette loi instaure des mécanismes d'exclusion, mais également d'intégration, inconnus jusqu'à présent. Bref passage en revue de trois d'entre eux.

L'EXTENSION DU SYSTÈME DES NEM

Introduite en 2004, la logique des non-entrées en matière (NEM), autrement dit le refus d'entamer la procédure d'analyse habituelle des demandés d'asile, va ensemble avec une péjoration singulière des conditions de vie des personnes étant sujettes à une telle décision. Or, dès le 1er janvier 2008, cette aide d'urgence sera en principe appliquée également aux requérant-e-s d'asile déboutés. Entre 10'000

et 20'000 migrant-e-s seront concerné-e-s par cette disposition. Conséquence: réduction des forfaits journaliers accordés pour les besoins de base (alimentation, vêtements etc.), expulsion des logements et centres pour requérant-e-s d'asile, augmentation de la clandestinité.

Au-delà du fait de cette extension du système NEM sur l'ensemble du territoire suisse, force est de constater que sa mise en application concrète peut fortement varier selon les cantons. Comme la Confédération se contente aujourd'hui de publier quatre fois par année des «monitoring NEM» – tout est dans les mots – une opération purement quantitative, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a publié en 2006 un intéressant rapport relatif à l'aide d'urgence dans le domaine de l'asile qui permet de se faire une idée de ce que cela veut dire d'être une personne avec une décision de NEM

ou un-e requérant-e débouté-e dans notre pays (http://www.osar.ch/2006/08/18/bericht_web). Ainsi, certains cantons comme Schwytz et Glaris refusent parfois purement et simplement l'octroi de cette aide. Certains, comme les Grisons, ont mis en place des structures d'urgence se situant sur le terrain d'une prison. D'autre, comme Lucerne, ferment leurs centres pendant la journée y compris en hiver. Quant à la prise en compte de situations de fragilité psychique ou physique, elle varie à son tour fortement. Plus de la moitié des cantons, font cohabiter toute personne en situation de NEM dans les centres d'urgence indépendamment de l'état de santé des uns et des autres. D'autres, à l'instar de Berne, Bâle-Ville, Genève ou Vaud prévoient des dispositifs particuliers pour les personnes fragiles ou les familles.

En ce qui concerne les réponses cantonales relatives à l'extension du système NEM dès 2008, aucune information d'ensemble n'est aujourd'hui disponible qui permettrait de se faire une idée sur l'état d'(im-)préparation des cantons à cette nouvelle situation.

ADMISSIONS PROVISOIRES: VOLTE-FACE FÉDÉRALE

Alors que la politique fédérale à l'égard des requérant-e-s débouté-e-s est marquée par le sceau d'un important durcissement, celle concernant les personnes au bénéfice d'une admission provisoire se caractérise par une volte-face par rapport aux années antérieures. En effet, jusqu'à présent et comme le statut de réfugié leur était refusé, ces migrant-e-s étaient considéré-e-s comme se trouvant en Suisse de façon passagère. Or, sur la base de l'expérience des années passées, il s'est avéré que la plupart de ces migrant-e-s, plus de 90%, restait

durablement en Suisse. C'est sur cette base que la Confédération considère désormais que l'accès au marché du travail doit être permis aux admis provisoires et que des mesures d'intégration doivent être mises à leur disposition.

Entre discours et réalité, le fossé peut cependant être grand. Il s'agit notamment d'une affaire de gros sous. C'est que la Berne fédérale ne paiera plus de subvention aux cantons qui accueillent des migrant-e-s en admission provisoire au-delà de sept années de séjour en Suisse. Un maigre forfait d'intégration est alors encore versé et puis au canton de se débrouiller. Autrement dit, les cantons moins restrictifs doivent payer le prix fort de leur politique. Ceux d'entre eux qui refusent d'assumer les charges financières qui découlent de ce changement, feraient ainsi porter aux admis provisoires le report de charge depuis la Confédération. Les milieux de défense de l'asile ont en tout cas tout intérêt à suivre de près cette politique nouvelle.

L'ARTICLE 14, AL. 2

Enfin, dernier élément, les cantons disposent depuis le 1er janvier 2007 d'une latitude plus grande en matière de déclenchement d'une procédure d'octroi d'un permis B humanitaire pour des cas dits de rigueur. Il s'agit de requérant-e-s d'asile ou d'admis provisoires qui séjournent depuis plus de cinq ans en Suisse, qui ont travaillé ou qui travaillent et qui remplissent en outre le critère flou d'une intégration avancée. Là aussi, la pratique cantonale et le traitement fédéral des demandes montrera si la petite fenêtre qu'ouvre la LAsi s'avère un instrument utile pour la défense des migrant-e-s ou si, bien au contraire, il ne s'agit que d'un leurre.

Philipp Müller

Elections tessinoises: la fin de règne PRD?

Par Nenad Stojanovic, membre du Comité directeur PSS, Lugano

La campagne pour les élections cantonales au Tessin (1er avril) est particulièrement chaude, surtout en ce qui concerne la répartition des cinq sièges au Conseil d'Etat (aujourd'hui 2 PRD, 1 PS, 1, PDC et 1 Lega). Marina Masoni réussira-t-elle à garder son fauteuil? La Lega dei Ticinesi sortira-t-elle du gouvernement? Le cas échéant, qui prendra le siège de la Lega: le PS ou le PDC? Quel sera l'impact de la nouveauté représentée par le «bulletin blanc» (possibilité de voter pour des candidats sans voter pour une liste de parti)?

LES DIVISIONS DU PRD

Au sein du PRD, on assiste à une véritable guerre civile.

L'aile «libérale» - représentée par la conseillère d'Etat Marina Masoni et concentrée surtout à Lugano - a vécu une année politique d'enfer. D'abord le scandale des magouilles au sein du département des finances, dirigé par Masoni; ensuite la découverte d'une «fondation de famille» des Masoni dans le canton de Schwyz; enfin, la fraude fiscale de Giuseppe Stinca, qui avait reçu de Masoni un mandat très important pour réformer (sans succès) le secteur touristique tessinois. Mais il y a aussi l'affaire du «cartel de l'asphalte», impliquant des représentants de l'aile «radicale» (centre-droite) du parti. Ennemie de Masoni, cette aile a réussi à placer comme candidat, à côté de son ministre sortant Gabriele Gendotti, la conseillère nationale Laura Sadis.

Selon les sondages, Sadis devrait l'emporter sur Masoni, mais l'écart se réduit et le résultat reste incertain. En raison du système proportionnel, le PRD va probablement garder ses deux sièges.

LA FIN DE LA LEGA?

Même si son conseiller d'Etat Marco Borradori est très populaire, la Lega est en perte de vitesse et pourrait bien sortir du gouvernement. A partir de cette année l'apparement des listes n'est plus possible et l'UDC a refusé de présenter une liste commune avec la Lega. Son but final est bel et bien de voir couler le mouvement de Bignasca. Le fait qu'il n'est plus possible d'apparenter les listes pénalise aussi le centre-gauche. En effet, cette année le PS (site

internet: www.unopiuuno.ch) va sûrement augmenter son score de quelques points (20,4% en 2003). Il a donc une véritable chance de placer un-e deuxième représentant-e à côté de la sortante Patrizia Pesenti, à condition que la Lega perde et que le PDC continue à reculer (24,4% en 2003). Les partis de la gauche alternative – le Mouvement pour le Socialisme et le Parti du Travail – ont renoncé à présenter des listes pour l'exécutif. Cependant, les Verts (2,0% en 2003, CdE) présentent une liste avec l'objectif déclaré de se profiler en tant que force indépendante du PS. Cette décision – approuvée par seulement 60% des délégués au congrès des Verts – ne peut qu'aider le PDC à gagner un deuxième siège ou bien Borradori à garder son fauteuil.

Genève: Transferts d'actif public, prélude à la privatisation

Par Alberto Velasco, député (PS) au Grand Conseil

L'époque où l'on privatisait par ordonnance les services, entreprises ou actifs publics est révolue. La stratégie aujourd'hui est bien plus fine, et se fait *step by step*. Dans un premier temps on autonomise des services que l'on voudrait, à terme, privatiser. Dans un deuxième temps, on crée des entreprises publiques autonomes avec statut de droit public - voire parfois de droit privé, entités que l'on dotera d'un capital, d'un conseil d'administration et le cas échéant d'une subvention assujettie à un contrat de prestation. Dans un troisième temps, on transfère les actifs en sollicitant le paiement de ceux-ci. Ces entités n'ayant pas les réserves nécessaires doivent emprunter sur le marché financier

et donc s'endetter. On arrive ainsi à l'objectif final ou l'on exigera qu'elles équilibrent leur compte - quitte à augmenter les tarifs - afin de les dégager de toute subvention. Enfin, ces entités endettées et l'Etat ayant des ressources exsangues, apparaît la solution finale: l'ouverture du capital aux privés.

A Genève, le Grand Conseil vient ainsi de voter un projet de loi permettant le transfert d'actifs propriété de l'Etat à l'aéroport, aux Transports publics et aux Services Industriels pour un montant de 689 millions, alors que leur valeur vénale se situe aux alentours de 2 milliards. S'agissant d'établissements publics autonomes, subventionnés ou n'ayant que peu de ressources, avec quel argent vont-ils payer à leur propriétaire ces actifs transférés? En empruntant ou prélevant sur les bénéfices

des prestations? Dans tous les cas, ce sont les citoyens et citoyennes, propriétaires de ces actifs, qui passeront sous une forme ou une autre à la caisse! Certains prétendent qu'en réalité, au bilan de l'Etat, ce n'est qu'une écriture comptable. Mais quelle écriture! On passe d'un actif figurant au patrimoine administratif pour le retrouver au patrimoine financier, fluctuant au gré de la valeur de l'entreprise. Tôt ou tard, on les retrouvera donc dans le bilan d'une société à capital mixte, comme le groupe libéral l'a d'ailleurs laissé entre entendre lors d'interventions au Grand Conseil, mais avec un retour sur investissement pour l'Etat dès lors bien inférieur. Et si d'aventure les finances publiques continuaient à se détériorer par des nouvelles baisses d'impôts programmées, la majorité

de droite, pour diminuer la dette, pourrait se décider à appliquer les conseils prodigués à l'époque par un groupe de banquiers. En effet, l'Etat de Genève avait sollicité leur avis sur les solutions à apporter pour corriger les déficits structurels des nos finances publiques. Ils avaient tout naturellement donné comme solution celles qui s'appliquent aujourd'hui un peu partout, et qui sont d'ailleurs recommandées par le FMI: celle des ajustements structurels: «vendez des actifs tels que les SIG, AEG et TPG.»

Le référendum lancé par les syndicats ayant abouti, le peuple devra se prononcer. Mais déjà, sans attendre son avis, les libéraux, forts du fait que l'ensemble des partis représentés au Grand Conseil avaient accepté ce transfert d'actif, ont déposé un projet pour proposer la même opération avec l'Hôpital!

SWISSCOM INVESTIRA-T-IL EN ITALIE?



Les riches détruisent la planète

La gauche a un peu trop souvent tendance à autonomiser le «problème» écologique, en en faisant une question, certes importante, mais secondaire face au «véritable» enjeu de la redistribution des richesses. Hervé Kempf, dans son dernier ouvrage, montre, une fois encore, qu'il s'agit d'un faux calcul: la crise sociale et la crise environnementale ne sont pas séparables; elles sont les deux faces d'une même pièce de monnaie. Le titre de son ouvrage est éloquent: Comment les riches détruisent la planète.

La thèse n'est certes pas nouvelle, bien que Kempf ne cite pas beaucoup les auteurs écologistes des années 1970 (André Gorz ou Ivan Illich par exemple), mais elle a le mérite d'être énoncée avec la plus grande clarté par un auteur qui n'est pas un «gauchiste» inaudible. Au contraire, en tant que journaliste au service international du quotidien de référence *Le Monde* – pas non plus un brûlot révolutionnaire –, et publiant chez un éditeur reconnu, Kempf jouit d'une certaine notoriété et crédibilité qui appuient son propos.

UN TABLEAU SOMBRE

Partant d'un tableau plutôt sombre de la planète (crise climatique, disparition de la biodiversité, développement de la pauvreté à l'échelle mondiale comme au sein des pays riches), Kempf en vient à montrer les liens directs entre l'accroissement de la richesse d'une petite oligarchie mondiale, et l'appauvrissement généralisé, ainsi que la destruction de l'environnement. Il se base notamment sur les travaux de l'économiste Thorstein Veblen pour montrer que les types de consommation des plus riches détermine la consommation des autres classes sociales, par effet d'imitation. A cette aune, la pauvreté est d'abord relative; elle dépend de l'écart des richesses plutôt que d'un niveau absolu. Le mythe de la croissance économique infinie est ainsi un énorme leurre, car il ne remet pas en cause la répartition des richesses, bien au contraire. L'urgence politique ainsi que la seule véritable mesure environnementale sérieuse est alors de réduire drastiquement la consommation des plus riches à l'échelle mondiale (que Kempf estime à environ 500 millions de personnes).

LA DÉMOCRATIE EN DANGER

De manière très intéressante, Kempf montre ensuite le lien entre la volonté de l'oligarchie mondiale de conserver ses richesses, et le développement de l'idéologie sécuritaire. La restriction des libertés individuelles, le développement de la vidéo-surveillance, le fichage généralisé, amenés au nom d'une prétendue lutte contre le terrorisme sert d'abord les intérêts de la classe dominante en tant qu'ils permettent de réduire au silence les volontés de contestation. Bref, la démocratie elle-même est en danger. Au final, un petit ouvrage absolument passionnant et indispensable. En cent cinquante pages, les principaux enjeux écologiques, sociaux, politiques sont amenés avec une grande qualité d'écriture. Sans jamais sombrer dans le catastrophisme inutile, Hervé Kempf tire des signaux d'alarme inquiétants, que nous ignorerions à nos propres risques et périls.

Romain Felli

Hervé Kempf, Comment les riches détruisent la planète, Paris, Seuil, 2007, 150p.

HISTOIRE DU SOCIALISME

A l'occasion des élections vaudoises, nous tentons une petite question de culture générale à l'intention de nos lectrices et lecteurs. Saurez-vous reconnaître l'auteur de la citation suivante? (réponse ci-dessous)

«Et pourtant dans le canton de Vaud tout est parfaitement en ordre, le peuple est tranquille et tient avec enthousiasme à son gouvernement, comme viennent justement de le prouver encore les élections au Conseil national.»

Il s'agit de Friedrich Engels, «Elections au Tribunal Fédéral», La Nouvelle Gazette Rhénane, n° 150, 23 novembre 1848!

AUTOGOAL

L'UEFA a un nouveau président, en la personne de Michel Platini. «Le Roi», sur le terrain, avait les cheveux longs, ne portait pas de protège-tibias, gardait son maillot en dehors de son short pour «masquer ses poignées d'amour» (sic)... Le rebelle, quoi. Comme candidat, il a beaucoup usé de cette image. Défense des petits clubs, nécessité de sortir du football-business, relativiser la puissance des sponsors et Tv... De quoi faire rêver en somme. Sauf que... Intervint en décembre par le mensuel français *So Foot* (avant l'élection), Platini déclarait que ce n'était pas le rôle d'un président de l'UEFA de vérifier l'origine des fonds investis dans le football, et que l'important était ce que l'on faisait de cet argent pour le foot. Lorsque l'on sait que des magnats ou mafieux de tous bords n'hésitent pas à investir dans le ballon rond pour faire fructifier leurs affaires frauduleuses, grâce à des fonds récoltés dans des conditions scandaleuses (trafic d'armes, etc, comme PdG l'avait souligné dans un de ses précédents articles consacrés), on peut raisonnablement penser que le «rebelle» est resté sur la touche...

mc

RECTIFICATIF

Dans un précédent numéro, nous avons abusivement rangé Bernard Borel dans les rangs socialistes, alors qu'il est membre du POP. Brillamment réélu, il méritait de rectificatif.

Red

Le socialisme: un engagement clair pour le changement

Par Jean-Marie Meilland

Si j'ai pu m'identifier au PS, c'est que je pensais y trouver un engagement répondant à cette réflexion de Jaurès (*L'Armée nouvelle*, 10/18, p. 224): «Le nombre s'accroît tous les jours dans le monde des travailleurs qui ne se bornent plus à demander des réformes partielles, des palliatifs aux maux qui dérivent du système capitaliste, mais qui exigent et préparent la réforme totale» (souligné par nous), *la substitution de la communauté sociale à l'oligarchie du capital*. Voilà un passage remarquable: le début n'est plus vrai car aujourd'hui, face au rouleau compresseur néolibéral, de moins en moins de militants imaginent un changement radical.

Pourtant l'affirmation de Jaurès me semble toujours être ce qui fait le coeur de tout projet socialiste. Cet engagement ne signifie pourtant pas l'application d'une utopie préconçue, mais une attention constante et une participation active aux diverses expériences alternatives à tous les niveaux de la société.

L'ÉCHEC DES EXPÉRIENCES SOCIALISTES DU XXE SIÈCLE

Les expériences socialistes du XXe siècle visèrent cet objectif de transformation, aux niveaux économique, social et politique. Par rapport à ces niveaux, elles demeurèrent toutes lacunaires. La voie des révolutionnaires marxistes d'URSS et des pays de l'Est prit au sérieux le niveau économique, mais négligea totalement le niveau politique en sacrifiant la démocratie et les libertés. La voie des sociaux-démocrates qui aboutit aux réformes progressistes du XXe siècle dans les pays occidentaux s'attacha au domaine social en construisant l'Etat social et défendit

fermement les libertés politiques. Mais elle agit peu sur le plan économique, adoptant les objectifs de la croissance capitaliste à travers un étatisme partiel donnant peu d'initiative aux travailleurs. Aujourd'hui, et c'est l'origine du désenchantement présent, ces deux voies ont échoué. L'effondrement du socialisme soviétique a révélé l'impasse d'une tentative mettant en avant non les êtres humains, mais l'Etat, le Parti et le développement industriel. Quant à la social-démocratie, après trente ans de succès dans la mise en place d'une société plus égalitaire, elle n'a su résister à la vague néolibérale: c'est qu'elle avait laissé l'initiative économique à l'oligarchie capitaliste, comptant sur une augmentation de la richesse privée pour obtenir une redistribution plus large.

LA DÉMISSION SOCIAL-DÉMOCRATE

Depuis les années 1980, les sociaux-démocrates n'apportent plus rien de conséquent au projet socialiste. Dans le pire des cas, comme en Grande-Bretagne, ils se muent en sociaux-libéraux et veulent seulement assurer le Samu social du nouveau capitalisme. Dans le meilleur des cas, comme en Suisse, ils se battent pour sauvegarder les acquis des Trente Glorieuses, menant surtout un combat défensif, marqué par l'absence d'alternative. Il y a de vrais socialistes dans tous les partis sociaux-démocrates, mais aujourd'hui ces ailes gauches sont faibles. En Grande-Bretagne ou en Allemagne, congrès après congrès, les délégués soutiennent constamment la ligne libérale voulue par les directions. Même en France où la gauche socialiste est encore une force, une primaire à plébiscité une candidate politiquement incolore. Quant à la Suisse, lorsqu'il s'est agi

de réfléchir à la participation à un Conseil fédéral clairement néolibéral, la direction du parti a verrouillé le débat. N'étant ni sociologue ni historien, je me contente d'avancer quelques hypothèses pour tenter de comprendre cet abandon du projet socialiste. D'abord l'affaiblissement de la classe ouvrière et sa mise à l'écart de l'action politique fait qu'il y a de moins en moins d'ouvriers dans les partis sociaux-démocrates. Ensuite, les classes moyennes supérieures, qui acceptent engros le caractère inéluctable de l'évolution capitaliste, fournissent aujourd'hui le gros des bataillons des dirigeants sociaux-démocrates. Enfin, les sociaux-démocrates jouant depuis longtemps un rôle central dans les appareils d'Etat occidentaux, beaucoup sont prêts à tout pour exercer le pouvoir. Dans ces conditions, appartenir à la gauche sociale-démocrate, et attendre que le rapport de force change en sa faveur, me semble peu satisfaisant.

LE RÔLE MOTEUR DE LA GAUCHE ANTICAPITALISTE

C'est en revanche la gauche anticapitaliste, qui exprime aujourd'hui la perspective évoquée par Jaurès: «Nous voyons la nécessité d'une transformation en profondeur, sociale

et démocratique, de l'Europe. Oui, le temps est venu d'intensifier les luttes qui mettent en cause les dogmes de la sacro-sainte «économie de marché (...), le pouvoir des marchés financiers et des multinationales, et à la place, faire des citoyens des acteurs des politiques menées en leur nom» (Manifeste du Parti de la Gauche Européenne, <http://www.european-left.org>). C'est hors des partis sociaux-démocrates que l'appel clair pour un autre monde se fait entendre. Même si les forces de cette gauche portent encore souvent les pesanteurs du passé et restent fréquemment divisées, la période actuelle leur offre la possibilité de repartir sur de nouvelles bases et de s'unir. Il est du plus grand intérêt que les forces de la gauche anticapitaliste se renforcent en Europe.

Alors que les partis sociaux-démocrates deviennent de plus en plus les partis des classes moyennes progressistes, il est important qu'ouvriers, paysans, fonctionnaires et tenants d'une autre économie s'organisent pour faire entendre leur voix. C'est alors une gauche unie, dynamisée par ses éléments radicaux, qui pourra travailler non seulement à une régulation du système capitaliste, mais à son dépassement.

NOUVELLE RUBRIQUE

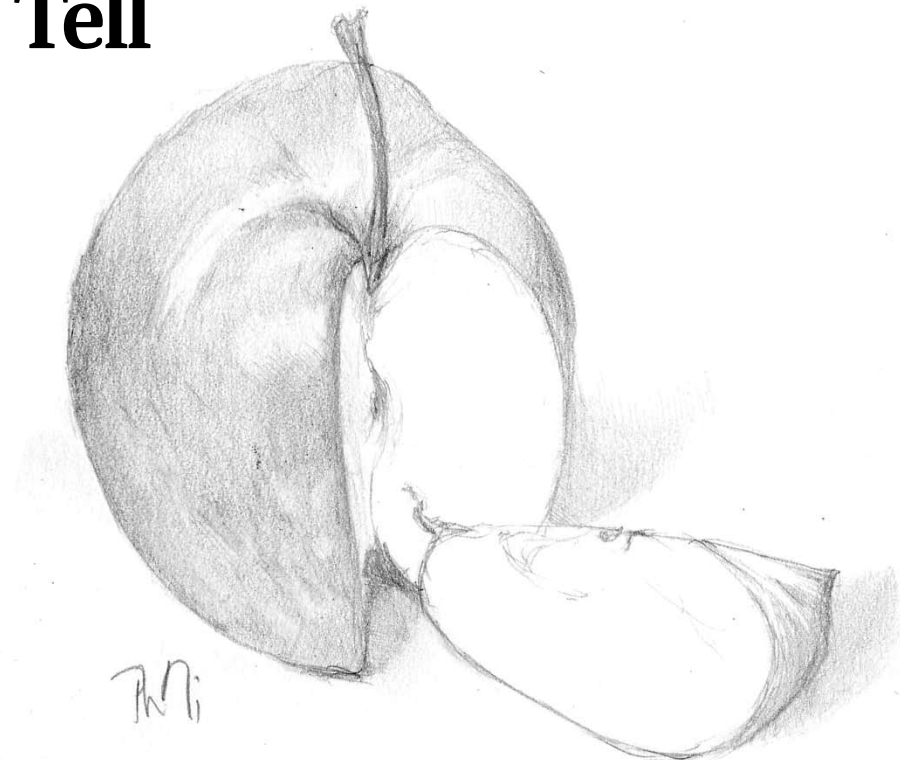
Pages de Gauche inaugure une nouvelle rubrique qui s'invitera épisodiquement dans nos pages. Engagements socialistes se propose de donner la parole aux militant-e-s de gauche pour questionner les racines et les motivations de leur engagement. Nous débutons en donnant la parole à Jean-Marie Meilland, membre de notre comité et l'un des animateurs du centre d'études socialistes (www.ce-socialistes.ch). Militant de longue date du PS, il vient de rejoindre la gauche anticapitaliste. Il revient sur ce choix en nous livrant sa vision du socialisme.

red.

Guillaume Tell

«Chacun sera
imposé selon sa
fortune»

C'est ainsi que s'exprimait
notre «héros national»
Guillaume Tell, dans le
pièce de l'écrivain Frie-
drich Schiller (1759-1805)
«Wilhelm Tell», paru en
1804.



Paroles solidaires

Dans le cadre de la campagne présidentielle française, le Mensuel *Alternatives économiques* a lancé la pétition ci-dessous en défense l'impôt progressif sur le revenu (IRPP) et sur le patrimoine: Pourquoi nous consentons à l'impôt

«Nous, soussignés, assujettis à l'impôt sur le revenu, et pour certains d'entre nous, à l'impôt de solidarité sur la fortune, considérons ces prélèvements comme légitimes et sommes fiers d'apporter ainsi notre contribution aux dépenses publiques nécessaires au progrès, à la cohésion sociale et à la sécurité de la nation. Nous considérons également qu'un impôt progressif sur les successions est le corollaire indispensable des libertés économiques offertes par l'économie de marché. Le marché est facteur de progrès parce qu'il permet à l'esprit d'entreprise de s'exprimer. Mais les inégalités qu'il engendre sont mortifères pour la démocratie si aucune limite n'est mise à la transmission héréditaire de la richesse. Celle-ci doit être acquise par le travail, par le talent, et non par le simple fait d'avoir hérité de ses parents (...).

L'Etat doit bien sûr savoir se réformer. Augmenter les impôts n'est pas une fin en soi et la liberté de chacun passe par la libre disposition d'une large part du fruit de son

travail. Mais voir des candidats à la magistrature suprême proposer des mesures démagogiques en matière fiscale et justifier la sécession sociale des plus riches nous consterne. Car nos revenus ne proviennent pas seulement de notre talent personnel. Ils ont été acquis par notre travail, mais celui-ci ne porterait pas ses fruits sans le stock d'infrastructures, d'innovations, de savoir-faire, de goût d'entreprendre, de lien social, qui nous a été transmis par les générations qui nous ont précédés.

C'est cet héritage commun qu'il nous revient de préserver et de développer en priorité afin d'assurer la qualité actuelle et future de notre vie individuelle et collective. Ce qui passe par un niveau élevé de dépenses publiques. Ces dépenses ne sont pas seulement un coût, elles sont aussi un investissement, gage à la fois de justice et de dynamisme. C'est pourquoi nous consentons à l'impôt et récusons des baisses de la fiscalité dont la contrepartie serait l'insuffisance des moyens donnés à la protection sociale des plus pauvres, à l'éducation, à la recherche, à la santé, au logement ou encore à l'environnement.»

Plus de 37'000 personnes ont déjà signé cette pétition, à signer sur: www.alternatives-economiques.fr/petition/

AGENDA

Du 18 au 25 mars

21^{ème} Festival international de films de Fribourg.

20 mars

«Café national» – Venez dialoguer avec Alain Berset, Liliane Chappuis et Christian Levrat.
Lieu à définir, Canton de Fribourg.

24 mars

Assemblée des délégués du Parti socialiste suisse.
11h30, Liceo cantonale, Via Chiesa 15a, Locarno.

28 mars

Congrès ordinaire du Parti socialiste fribourgeois.
19h30, lieu à définir.

31 mars

Assemblée générale de la Jeunesse socialiste vaudoise.
15h30, Sur-la-Croix 16, Renens.

1er avril

Elections cantonales vaudoises – 2^e tour.

4 avril

Café politique
19h00, Café-théâtre Le Bourg, rue de Bourg 51, Lausanne.

18 avril

Congrès statutaire du Parti socialiste du Jura bernois.
19h30, lieu à définir.

28 avril

Congrès ordinaire du Parti socialiste vaudois.
14h00, Sainte-Croix.

28 avril

Assemblée des délégués de la Jeunesse socialiste suisse.
14h15, Aarau.

1er mai

Fête des travailleuses et travailleurs.

4 mai

Congrès du Parti socialiste jurassien.
20h00, Salle St-Georges, Delémont.

P.P.

CH-1450 Sainte-Croix

Pages de gauche
Mensuel d'opinions socialistes